

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS470

présenté par

M. Daniel, M. Boisserie, M. Clément, Mme Berthelot, M. Said, M. Blazy, Mme Beaubatie, Mme Chapdelaine, M. Potier, M. Cresta, M. Féron, Mme Clergeau, Mme Alaux, M. Dufau, Mme Dombre Coste, M. Jalton, Mme Troallic, Mme Récalde, M. Dupré, M. William Dumas, M. Vauzelle, M. Roig, Mme Coutelle, M. Kalinowski, Mme Françoise Dubois et Mme Carrillon-Couvreur

ARTICLE 47

Compléter l'alinéa 17 par les mots suivants :

« ; les professionnels doivent être sensibilisés au cours de leur cursus de formation à l'existence et au fonctionnement des outils de production de ces données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure actuelle, un certain nombre de données de santé sont accessibles mais peu consultées car leur existence est méconnue du grand public mais parfois aussi des professionnels de santé eux-mêmes.

Ainsi, le système C@rtoSanté, qui, en réunissant des informations issues de l'Agence régionale de santé et des régimes d'assurance-maladie met à disposition le nombre de professionnels de santé présents dans la région et leur répartition sur le territoire. Précieuse ressource pour assurer l'adéquation entre l'offre de soins et les besoins de santé, il est pourtant rarement mentionné aux étudiants des filières santé et beaucoup ne découvrent son existence qu'au moment de leur installation.

Cet exemple, parmi d'autre témoigne de l'importance et de l'urgence à former les futurs professionnels de santé aux outils de production des données de santé.